

Ministère de la Culture

FORMULAIRE D'ADHÉSION À LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE pour les structures culturelles

La structure culturelle Orchestre de Chambre du Luxembourg
ayant son siège social à l'adresse 261 route de Longwy, L-1941 Luxembourg

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro F 691

(à biffer si non applicable), représentée par son président, Monsieur Georges SANTER
actuellement en fonction, déclare par la présente adhérer à la Charte de déontologie pour les structures
culturelles publiée par le ministère de la Culture.

Par cette adhésion, la structure culturelle s'engage à appliquer les principes énoncés par la Charte
de déontologie et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans celle-ci.

Nom: Georges SANTER

Nom: Sylvie CHARMOY

Fonction: Président

Fonction: Administratrice

Date: 14 octobre 2022

Cachet:



OCL

**ORCHESTRE DE
CHAMBRE DU
LUXEMBOURG**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture